

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est un établissement public d'Etat à caractère administratif, sous tutelle du ministère des Armées, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

 La devise actuelle de l'ONACVG « Mémoire et Solidarité » rappelle que l'établissement public s'investit pleinement dans la préservation des droits matériels et moraux du monde combattant, mais aussi dans la transmission des valeurs de ce dernier.

Il a pour ressortissants : les anciens combattants, les veuves, les pupilles de la Nation, les Harkis et anciens des troupes supplétives, les victimes de guerre et les victimes d'attentats terroristes.

Sa structure

- 1 direction générale (Hôtel National des Invalides).
- 104 services de proximité (chefs-lieux de département métropolitains et ultramarins, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Algérie et Maroc).
- 10 hauts lieux de mémoire et 265 nécropoles.

• Sa gestion

L'établissement est géré de façon paritaire entre les associations du monde combattant et l'État grâce à des instances organisées de manière collégiale.

Vous êtes ressortissant de l'ONACVG?

Le service départemental de l'ONACVG de la Sarthe vous reçoit et vous accompagne dans vos demandes de :

- Carte du combattant, Titre de reconnaissance de la Nation, carte de veuve, carte de stationnement, demandes d'adoption par la Nation, pension militaire d'invalidité...
- Accès à l'action sociale (sous conditions) dans le cadre du maintien à domicile, entrée en EHPAD, frais médicaux, paiement de factures impayées...
- Demande d'accès aux emplois réservés, la reconversion professionnelle...

Pour nous contacter:

Service départemental de l'ONACVG de la Sarthe 19 boulevard Paixhans CS 71932 72019 LE MANS cedex 2

> Tél: 02.72.16.44.70 Mail: sd72@onacvg.fr

Retrouvez toutes les missions de l'ONACVG et les démarches en ligne sur notre site :

https://www.onac-vg.fr/